

**COMPTE RENDU N° 04/10
DU CONSEIL
COMMUNAUTAIRE
en date du 8 Avril 2010**

L'an deux mille dix, le huit Avril à dix neuf heures, les Membres du Conseil Communautaire se sont réunis à la Mairie de Coutras, sous la présidence de Monsieur Alain PAIGNE, Président de la Communauté de Communes du Pays de COUTRAS.

Etaient présents :

☛ *Commune d'ABZAC*
☛ *Commune de CAMPS SUR L'ISLE*

☛ *Commune de CHAMADELLE:*

☛ *Commune de COUTRAS :*

☛ *Commune de GOURS :*

☛ *Commune de LES EGLISOTTES:*

☛ *Commune de LE FIEU*

☛ *Commune de LES PEINTURES*

☛ *Commune de PORCHERES*

☛ *Commune de PUYNORMAND*

☛ *Commune de SAINT ANTOINE SUR L'ISLE :*

☛ *Commune de SAINT CHRISTOPHE DE DOUBLE :*

☛ *Commune de SAINT MEDARD DE GUIZIERES*

Monsieur Jean-Louis d'ANGLADE, Vice-Président

Madame Nicole de PERRY, déléguée

Monsieur Patrick DE MARCHI, Suppléant

Monsieur Daniel FILLON, Délégué

Madame Sophie BLANCHETON, Déléguée

Madame Marie-Claire ARNAUD, Vice-Présidente

Monsieur Jean-Paul DUBOIS, Délégué

Monsieur Marc LAFAILLE, Délégué

Monsieur Ibrahima CISSE, Délégué

• *Monsieur Alain PAIGNE, Président*

• *Madame Gisèle SAUVANAUD, Suppléante*

Monsieur Bernard NADEAU, Délégué

Monsieur André DUTOUR, Délégué

Monsieur Jean-François VITRAC, Délégué

Monsieur Michel VACHER, Vice-Président

Monsieur Miguel TORRES, Délégué

Monsieur Jacques MESPLEDE, Vice-Président

Monsieur Pierre BARRAU, Délégué

Madame Claudine CAILLABERE, Déléguée

Monsieur Guy LAFARGE, délégué

Monsieur Paul ARGIVIER, Délégué

Madame Paquerette PEYRIDIEUX, Vice-Présidente

Monsieur Daniel PHILIPPE, Délégué

Mademoiselle Renée HURTAU, Déléguée

Monsieur Jean-Marie MESNIER, Délégué

Monsieur Jean-Louis CHABROLLES, Délégué

Monsieur Roland ROUSSEAU, Délégué

Monsieur Stéphane CATALAN, Délégué

Etaient excusés : *Monsieur David RESENDE, délégué de Camps sur l'Isle donnant pouvoir à Monsieur Patrick DE MARCHI ; Monsieur Michel RIMBAUD, Délégué de Gours donnant pouvoir à Mme Gisèle SAUVANAUD*

Etaient absent : *Monsieur Jacques RABANIER, Délégué d'Abzac ; Monsieur Wilfrid NERI, Délégué de Les Peintures*

Secrétaire de séance : Monsieur Jacques MESPLEDE

Monsieur PAIGNE ouvre la séance à 19h05 après avoir vérifié que le quorum était atteint.

Monsieur MESPLEDE est élu secrétaire de séance.

13/2010 - COMPTE RENDU DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE EN DATE DU 18 MARS 2010

Monsieur Jacques MESPLEDE, Secrétaire de séance, présente le compte rendu du Conseil Communautaire en date du 18 mars 2010.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité des membres présents, adopte le dit compte-rendu.

14/2010 - COMPTE ADMINISTRATIF - BUDGET PRINCIPAL - EXERCICE 2009

Monsieur d'ANGLADE, Vice-Président en charge des finances, prend la parole afin de présenter les Comptes Administratifs et comptes de gestion du Budget Principal et des Budgets annexes.

○ **I - Crédits Ouverts**

A) SECTION DE FONCTIONNEMENT

☞ 4 722 288 € en recettes et en dépenses

B) SECTION D'INVESTISSEMENT

☞ 190 485 € en recettes et en dépenses

○ **II - Résultats de l'exercice**

A) SECTION DE FONCTIONNEMENT

☞ Recettes réalisées	3 859 121.90 €
☞ Excédent reporté de 2009	889 190.82 €
☞ Total recettes	4 748 312.72 €
☞ Dépenses réalisées	4 382 739.35 €
soit un résultat de fonctionnement excédentaire de	365 573.37 €

B) SECTION D'INVESTISSEMENT

☞ Recettes réalisées	39 649.09 €
☞ Solde d'exécution reporté de 2009	5 765.22 €
☞ Total recettes	45 414.31 €
☞ Dépenses réalisées	56 778.80 €

soit un résultat d'investissement déficitaire de **11 364.49 €**
En conclusion, le résultat de clôture s'établit donc dans le Compte Administratif de l'exercice 2009 du Budget Principal, à :

SECTION DE FONCTIONNEMENT	+ 365 573.37 €
SECTION D'INVESTISSEMENT	- 11 364.49 €
TOTAL :	<u>+ 354 208.88 €</u>

Après en avoir pris connaissance et après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité des membres présents, adopte le Compte Administratif 2009 du Budget Principal.

15/2010 - APPROBATION DU COMPTE DE GESTION - BUDGET PRINCIPAL - EXERCICE 2009

Vu l'article L.2121-31 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Compte de Gestion transmis par Monsieur le Trésorier de la Communauté de Communes ;

Considérant l'avis favorable du Bureau ;

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif pour l'exercice 2009 ;

Il appartient au Conseil Communautaire de se prononcer sur le compte de gestion 2009 du Trésorier de la Communauté de Communes, qui présente des résultats concordants avec ceux du compte administratif de l'ordonnateur ;

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées pour l'exercice 2009,

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité des membres présents :

- *déclare que le Compte de Gestion dressé par Monsieur le comptable assignataire pour l'exercice 2009, visé et certifié conforme par Monsieur le Président de la Communauté de Communes du Pays de Coutras, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part ;*
- *approuve de ce fait le compte de gestion de l'exercice 2009.*

16/2010 - AFFECTATION DU RESULTAT - BUDGET PRINCIPAL - EXERCICE 2009

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2009

Considérant l'avis favorable du Bureau ;

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité des membres présents :

- décide de l'affectation du résultat de la section de fonctionnement comme suit :

⇒ **Résultat de la section de fonctionnement**

a) Résultat de l'exercice :	- 523 617.45 €
b) Résultat de l'exercice antérieur :	<u>+ 889 190.82 €</u>
c) Résultat de clôture à affecter :	+ 365 573.37 €

⇒ **Besoin réel de financement de la section d'investissement**

a) Résultat de la section d'investissement de l'exercice :	- 17 129.71 €
b) Résultat reporté de l'exercice antérieur (ligne 001 de CA) :	<u>+ 5 765.22 €</u>
c) Résultat comptable cumulé :	- 11 364.49 €
d) Dépenses d'investissement engagées non mandatées :	- €
e) Recettes d'investissement restant à réaliser :	- €
f) Solde des restes à réaliser :	- €

Besoin réel de financement : 11 364.49 €

⇒ **Affectation du résultat de la section de fonctionnement**

a) En couverture du besoin réel de financement :	11 364.49 €
b) En excédent reporté à la section de fonctionnement :	354 208.88 €

⇒ **Transcription budgétaire de l'affectation du résultat**

<i>Section de fonctionnement</i>		<i>Section d'investissement</i>	
<i>Dépenses</i>	<i>Recettes</i>	<i>Dépenses</i>	<i>Recettes</i>
	<i>R002 : excédent reporté : 354 208.88 €</i>		<i>R 1068 : excédent de fonctionnement capitalisé : 11 364.49 €</i>

<p>17/2010 - COMPTE ADMINISTRATIF BUDGET ANNEXE « OFFICE DE TOURISME COMMUNAUTAIRE » EXERCICE 2009</p>

○ **I - Crédits Ouverts**

A) SECTION DE FONCTIONNEMENT

⇨ 31 084 € en recettes et en dépenses

B) SECTION D'INVESTISSEMENT

⇨ 3 000 € en recettes et en dépenses

o **II - Résultats de l'exercice**

A) SECTION DE FONCTIONNEMENT

⊖ Recettes réalisées	18 476.08 €
⊖ Excédent reporté de 2009	12 901.69 €
⊖ Total recettes	<u>31 377.77 €</u>

⊖ Dépenses réalisées 25 376.98 €

soit un résultat de fonctionnement excédentaire de 6 000.79 €

B) SECTION D'INVESTISSEMENT

⊖ Recettes réalisées	328.79 €
⊖ Solde d'exécution reporté de 2009	1 616.57 €
⊖ Total recettes	<u>1 945.36 €</u>

⊖ Dépenses réalisées 1 136.20 €

soit un résultat d'investissement excédentaire de 809.16 €

En conclusion, le résultat de clôture s'établit donc dans le Compte Administratif du budget annexe « Office de tourisme communautaire » 2009, à :

SECTION DE FONCTIONNEMENT	+ 6 000.79 €
SECTION D'INVESTISSEMENT	+ 809.16 €
TOTAL :	<u>6 809.95 €</u>

Après en avoir pris connaissance et après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité des membres présents, adopte le Compte Administratif 2009 du Budget Annexe « Office de Tourisme Communautaire ».

18/2010 - APPROBATION DU COMPTE DE GESTION - BUDGET ANNEXE « OFFICE DE TOURISME COMMUNAUTAIRE » - EXERCICE 2009

Vu l'article L.2121-31 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Compte de Gestion transmis par Monsieur le Trésorier de la Communauté de Communes ;

Considérant l'avis favorable du Bureau ;

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif du budget annexe « Office de tourisme communautaire » pour l'exercice 2009 ;

Il appartient au Conseil Communautaire de se prononcer sur le compte de gestion 2009 du Trésorier de la Communauté de Communes, qui présente des résultats concordants avec ceux du compte administratif de l'ordonnateur ;

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées pour l'exercice 2009,

Le Conseil Communautaire à l'unanimité des membres présents :

- *déclare que le Compte de Gestion du budget annexe « Office de tourisme communautaire » dressé par Monsieur le comptable assignataire pour l'exercice 2009, visé et certifié conforme par Monsieur le Président de la Communauté de Communes du Pays de Coutras, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part ;*
- *approuve de ce fait le compte de gestion du budget annexe « Office de tourisme communautaire » de l'exercice 2009.*

19/2010 - AFFECTATION DU RESULTAT - BUDGET ANNEXE « OFFICE DE TOURISME COMMUNAUTAIRE » - EXERCICE 2009

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif du budget annexe « Office de tourisme communautaire » de l'exercice 2009,

Considérant l'avis favorable du Bureau ;

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité des membres présents :

- **décide de l'affectation du résultat de la section de fonctionnement comme suit :**
 - ⇒ **Résultat de la section de fonctionnement**

a) Résultat de l'exercice :	- 6 900.90 €
b) Résultat de l'exercice antérieur :	+ <u>12 901.69 €</u>
c) Résultat de clôture à affecter :	+ 6 000.79 €

 - ⇒ **Besoin réel de financement de la section d'investissement**

a) Résultat de la section d'investissement de l'exercice :	- 807.41 €
b) Résultat reporté de l'exercice antérieur (ligne 001 de CA) :	+ <u>1 616.57 €</u>
c) Résultat comptable cumulé :	+ 809.16 €
d) Dépenses d'investissement engagées non mandatées :	- €
e) Recettes d'investissement restant à réaliser :	- €
f) Solde des restes à réaliser :	- €

Besoin réel de financement : 0 €

 - ⇒ **Affectation du résultat de la section de fonctionnement**

a) En couverture du besoin réel de financement	0 €
b) En excédent reporté à la section de fonctionnement	6 000.79 €

⇒ *Transcription budgétaire de l'affectation du résultat*

<i>Section de fonctionnement</i>		<i>Section d'investissement</i>	
<i>Dépenses</i>	<i>Recettes</i>	<i>Dépenses</i>	<i>Recettes</i>
	<i>R002 : excédent reporté : 6 000.79 €</i>		

20/2010 - COMPTE ADMINISTRATIF - BUDGET ANNEXE « ZONE D'ACTIVITES COMMUNAUTAIRE » - EXERCICE 2009
--

○ **I - Crédits Ouverts**

A) SECTION DE FONCTIONNEMENT

☞ 3 046 000 € en recettes et en dépenses

B) SECTION D'INVESTISSEMENT

☞ 1 592 264 € en recettes et en dépenses

○ **II - Résultats de l'exercice**

A) SECTION DE FONCTIONNEMENT

☞ Recettes réalisées	2 410 549.05 €
☞ Excédent reporté de 2009	
	<u>331 410.37€</u>
Total recettes	2 741 959.42 €
☞ Dépenses réalisées	1 510 548.85 €
soit un résultat de fonctionnement excédentaire de	1 231 410.57 €

B) SECTION D'INVESTISSEMENT

☞ Recettes réalisées	724 870.87 €
☞ Dépenses réalisées	1 510 548.85 €
☞ Report N-1	<u>77 674.69 €</u>
☞ Total dépenses	1 588 223.54 €
soit un résultat d'investissement déficitaire de	863 352.67 €

En conclusion, le résultat de clôture s'établit donc dans le Compte Administratif du budget Annexe « Zone d'activités communautaire » 2009, à :

SECTION DE FONCTIONNEMENT	+ 1 231 410.57 €
SECTION D'INVESTISSEMENT	<u>- 863 352.67 €</u>
TOTAL :	368 057.90 €

Après en avoir pris connaissance et après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité des membres présents, adopte le Compte Administratif 2009 du Budget Annexe « Zone d'Activités Communautaire ».

21/2010 - APPROBATION DU COMPTE DE GESTION - BUDGET ANNEXE « ZONE D'ACTIVITES COMMUNAUTAIRE » - EXERCICE 2009
--

Vu l'article L.2121-31 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Compte de Gestion transmis par Monsieur le Trésorier de la Communauté de Communes ;

Considérant l'avis favorable du Bureau ;

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif du budget Annexe « Zone d'activités communautaire » pour l'exercice 2009 ;

Il appartient au Conseil Communautaire de se prononcer sur le compte de gestion 2009 du Trésorier de la Communauté de Communes, qui présente des résultats concordants avec ceux du compte administratif de l'ordonnateur ;

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées pour l'exercice 2009,

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité des membres présents :

- *déclare que le Compte de Gestion du budget Annexe « Zone d'activités communautaire » dressé par Monsieur le comptable assignataire pour l'exercice 2009, visé et certifié conforme par Monsieur le Président de la Communauté de Communes du Pays de Coutras, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part ;*
- *approuve de ce fait le compte de gestion du budget Annexe « Zone d'activités communautaire » de l'exercice 2009.*

22/2010 - AFFECTATION DU RESULTAT - BUDGET ANNEXE « ZONE D'ACTIVITES COMMUNAUTAIRE » - EXERCICE 2009

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif du budget annexe « Zone d'activités communautaire » de l'exercice 2009

Considérant l'avis favorable du Bureau ;

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité des membres présents :

- *décide de l'affectation du résultat de la section de fonctionnement comme suit :*

⇒ **Résultat de la section de fonctionnement**

a) Résultat de l'exercice :	+ 900 000.20 €
b) Résultat de l'exercice antérieur :	<u>+ 331 410.37 €</u>
c) Résultat de clôture à affecter :	+ 1 231 410.57 €

⇒ **Besoin réel de financement de la section d'investissement**

a) Résultat de la section d'investissement de l'exercice :	- 785 677.98 €
b) Résultat reporté de l'exercice antérieur (ligne 001 de CA) :	<u>- 77 674.69 €</u>
c) Résultat comptable cumulé :	- 863 352.67 €
d) Dépenses d'investissement engagées non mandatées :	- €
e) Recettes d'investissement restant à réaliser :	- €
f) Solde des restes à réaliser :	- €

Besoin réel de financement : 0 €

⇒ **Affectation du résultat de la section de fonctionnement**

a) En couverture du besoin réel de financement :	0 €
b) En excédent reporté à la section de fonctionnement :	1 231 410.57 €

⇒ **Transcription budgétaire de l'affectation du résultat**

<i>Section de fonctionnement</i>		<i>Section d'investissement</i>	
<i>Dépenses</i>	<i>Recettes</i>	<i>Dépenses</i>	<i>Recettes</i>
	<i>R002 : excédent reporté : 1 231 410.57 €</i>		

23/2010 - VOTE DES TAUX DE FISCALITE ADDITIONNELLE - EXERCICE 2010

Afin de permettre l'équilibre budgétaire 2010, Monsieur le Président propose de voter les taux de contributions directes 2010 de la Communauté de Communes, (taxe d'habitation, taxe sur le foncier bâti, taxe sur le foncier non bâti) et de voter, dans le cadre de la réforme de la taxe professionnelle, un taux dit « relais », qui servira au calcul de la part variable de la compensation relais de taxe professionnelle, assise sur le foncier des entreprises, conformément à la répartition figurant sur le tableau ci-dessous.

Monsieur d'ANGLADE précise qu'il n'y pas d'augmentation des taux en 2010 par rapport à 2009.

Produit fiscal attendu de la Taxe d'habitation, des Taxes foncières et de la compensation relais pour 2010:

		Bases Prévisionnelles 2010	Rappel Taux 2009	Taux appliqués	Produit
T.H.		15 033 000	1.27	1.27	190 919
F.B.		12 354 000	1.85	1.85	228 549
F.N.B.		421 400	5.21	5.21	21 955
Taux TP/CFE			1.24	1.24	
Compensation relais	Première composante	3 385 114			170 343
	seconde composante				
TOTAL Produit fiscal attendu (TH, TF + compensation relais 2010)					611 766

Produit fiscal attendu (TH, TF + compensation relais 2010) :
611 766 €

Rappel de la fiscalité perçue en 2009 : 584 542 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité des membres présents, décide d'appliquer pour 2010 les taux de fiscalité tels que stipulés ci-dessus.

24/2010 - SUBVENTIONS, CONTRIBUTIONS ET PARTICIPATIONS 2010
- BUDGET PRINCIPAL -

En totale conformité avec l'élaboration du Budget Primitif, Monsieur le Président propose aux délégués communautaires d'accepter le versement des participations et subventions suivantes :

Contributions aux organismes de regroupement

Syndicat Mixte du Pays du Libournais

37 000 €

Syndicat Mixte Gironde Numérique - adhésion *

5 500 €

Agence Locale de l'Energie - convention annuelle

2 800 €

* La contribution de la CdC concernant le financement du contrat de Partenariat Public Privé, conformément à la délibération du 29/09/09 est d'un montant de 4 900 € par an.

Cotisations

PLIE

14 500 €

MISSION LOCALE

23 000 €

Régie Territoriale

50 €

HAJPL

3 000 €

AMF

1 265 €

Agence Locale de l'Energie - adhésion

1 400 €

Subventions de fonctionnement aux associations

Multi-accueil et halte-garderie Coutras

198 000 €

Multi-accueil Camps

188 000 €

Permanences de la littérature

3 600 €

Association Canoë-kayak

5 500 €

Association Vivons avec le Moulin de Porchères

40 000 €

Total des subventions, contributions et cotisations pour l'année 2010 : 523 615 €

Concernant le Moulin de Porchères, Monsieur d'ANGLADE précise que beaucoup de questions se posent afin de préserver ce monument et que la commission en charge de ce dossier s'est donnée un an pour y réfléchir. Pendant le temps de la réflexion, la CDC louera le bâtiment.

Monsieur PAIGNE précise que les 40 000 € correspondent à la location ainsi qu'une remise en état provisoire afin d'ouvrir le bâtiment lors de la journée des moulins organisée au mois de Mai.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité des membres présents, adopte les présentes propositions.

25/2010 - VOTE DES TAUX DE T.E.O.M. - EXERCICE 2010

Vu les statuts de la Communauté de Communes du Pays de Coutras,

Vu le Code Général des Impôts,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (article L. 5214.23)

Considérant l'avis favorable du Bureau,

Le Conseil Communautaire doit voter un taux de TEOM. Ce taux est déterminé en fonction des bases prévisionnelles et de l'évolution des coûts et des recettes afférents à la collecte et au traitement des déchets ménagers et assimilés.

Monsieur MESNIER précise que le SMICVAL préconisait une taxe correspondant environ à 118 €/hab, or il s'avère qu'à la Communauté de Communes, 9 communes sont surtaxés :

Madame ARNAUD précise que le taux demandé est calculé en fonction de zonages qui sont au nombre de 8, un rééquilibrage est prévu mais pas avant 2015. De plus, la valeur locative décidée par l'Etat et prise en compte dans le taux de TEOM, est différente selon les communes. Elle précise aussi que pour certaines communes, les taux 2010 ont baissé par rapport à 2009.

Monsieur PAIGNE propose d'organiser ultérieurement, un débat à ce sujet.

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité des membres présents :

- Vote les taux de la T.E.O.M. 2010 comme indiqués sur l'état ci-après :

Commune	ZONE	Bases prévisionnelles 2010	Rappel Taux 2009	Taux 2010	Produit 2010
Camps sur l'Isle	4	269 859	19.60	18.47	49 843
Gours		205 276	23.37	21.29	43 703
Puynormand		149 122	20.75	19.33	28 826
Saint-Médard-de-Guizières		1 492 527	19.31	18.24	272 237
Abzac	8	955 892	20.43	19.64	187 737
Coutras		6 346 239	16.42	16.49	1 046 495
Les Eglisottes		1 166 127	20.71	19.86	231 593
Les Peintures		814 421	19.86	19.19	156 287
Chamadelle	7	229 371	31.66	29.22	67 022
Le Fieu		163 546	29.69	27.70	45 302
Porchères		420 634	25.05	24.09	101 331
Saint-Antoine-sur-l'Isle		261 792	25.01	24.05	62 961
Saint-Christophe-de-Double		239 567	30.94	28.67	68 684
Total		12 714 373			2 362 021

26/2010 -VOTE DU BUDGET PRIMITIF - BUDGET PRINCIPAL - EXERCICE 2010

Monsieur le Vice-Président présente le Budget 2010 qui tiendra compte d'un montant de produit fiscal attendu (TH, TF et compensation relais) de 611 766 €.

Le Budget primitif 2010 se présente de la façon suivante :

A) SECTION DE FONCTIONNEMENT

☞ Recettes et dépenses équilibrées à hauteur 4 258 300 €

* Recettes :

☞ L'excédent reporté de l'année 2009	354 208 €
☞ Atténuation de charges	50 000 €
☞ Produit des services	15 000 €
☞ Impôts et taxes	441 423 €
Contributions directes	170 343 €
Compensation relais	2 362 000 €
TEOM	
☞ Dotations et participations	818 450 €
☞ Autres produits de gestion courante	42 876 €
☞ Produits exceptionnels	4 000 €

*** Dépenses :**

↵ Charges à caractère général	531 455 €
↵ Charges de personnel	536 565 €
↵ Atténuation de produits (reversement TP)	21 181 €
↵ Dépenses imprévues	16 205 €
↵ Virement à la section d'investissement	97 696 €
↵ Autres charges de gestion courante	3 004 865 €
↵ Charges financières	23 951 €
↵ Charges exceptionnelles	4 000 €
↵ Dotations aux amortissements	22 382 €

b) Section d'investissement

↵ La section d'investissement s'équilibre à hauteur de 588 442 €

*** Recettes :**

↵ Virement de la section de fonctionnement	97 696 €
↵ Dotations Fonds divers	68 364 €
↵ Amortissement des immobilisations	22 382 €
↵ Emprunt en euros	400 000 €

*** Dépenses :**

↵ Solde d'exécution d'investissement reporté	11 364 €
↵ Remboursement des emprunts	35 078 €
↵ Immobilisations incorporelles	60 000 €
↵ Subventions d'équipement versées	104 900 €
↵ Immobilisations corporelles	23 100 €
↵ Immobilisations en cours	354 000 €

Après avoir pris connaissance des éléments constituant le Budget Primitif 2010 du Budget principal et des explications s'y rapportant et après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité des membres présents, approuve le Budget Primitif 2010 du Budget Principal :

↵ Par chapitres pour la section de fonctionnement qui s'équilibre, en dépenses et en recettes, à la somme de 4 258 300 € ;

↵ Par chapitres et opérations en section d'investissement qui s'équilibre, en dépenses et en recettes, à la somme de 588 442 €.

**27/2010 - VOTE DU BUDGET PRIMITIF BUDGET ANNEXE « OFFICE DE TOURISME
COMMUNAUTAIRE » - EXERCICE 2010**

Monsieur le Vice-Président présente le budget annexe 2010 de l'Office de tourisme communautaire du Pays de Coutras.

Ce budget se présente de la manière suivante :

A) SECTION DE FONCTIONNEMENT

↳ **Recettes et dépenses équilibrées à hauteur de 31 665 €**

*** Recettes :**

↳ L'excédent reporté de l'année 2009	6 000 €
↳ Produit des services	2 000 €
↳ Dotations et participations	23 665 €

*** Dépenses :**

↳ Charges à caractère général	25 200 €
↳ Amortissements	1 465 €
↳ Autres charges de gestion courante	5 000 €

B) SECTION D'INVESTISSEMENT

↳ **La section d'investissement s'équilibre à hauteur de 2 274 €**

*** Recettes :**

↳ Solde d'exécution d'investissement reporté	809 €
↳ Amortissements	1 465 €

*** Dépenses :**

↳ Immobilisations corporelles	2 274 €
-------------------------------	---------

Après avoir pris connaissance des éléments constituant le Budget Primitif Annexe Office de tourisme communautaire 2010 et des explications s'y rapportant et après en avoir délibéré le Conseil Communautaire, à l'unanimité des membres présents, adopte le Budget Primitif 2010 du Budget Annexe « Office de Tourisme Communautaire » :

↳ Par chapitres pour la section de fonctionnement qui s'équilibre, en dépenses et en recettes, à la somme de 31 665 € ;

↳ Par chapitres et opérations en section d'investissement qui s'équilibre, en dépenses et en recettes, à la somme de 2 274 €.

**28/2010 - VOTE DU BUDGET PRIMITIF BUDGET ANNEXE « ZONE D'ACTIVITES
COMMUNAUTAIRE » - EXERCICE 2010**

Monsieur le Vice-Président présente le budget annexe 2010 de la Zone d'Activités Communautaire du Pays de Coutras.

Ce budget se présente de la manière suivante :

A) SECTION DE FONCTIONNEMENT

☞ Recettes et dépenses équilibrées à hauteur de 5 792 689 €

- **Recettes :**

↵ L'excédent reporté de l'année 2009	1 231 411 €
↵ Variation des stocks	2 102 233 €
↵ Dotations et participations	50 000 €
↵ Vente de terrains aménagés	2 409 045 €

- **Dépenses :**

↵ Charges à caractère général	2 102 233 €
↵ Variation des stocks	3 690 456 €

B) Section d'investissement

☞ La section d'investissement s'équilibre à hauteur de 7 391 680 €

- **Recettes :**

↵ Emprunt	2 113 000 €
↵ Variation des stocks	3 690 456 €
↵ Opérations patrimoniales	1 588 224 €

- * **Dépenses :**

↵ Solde d'exécution d'investissement reporté	863 352 €
↵ Variation des stocks	2 102 233 €
↵ Opérations patrimoniales	1 588 224 €
↵ Remboursement d'emprunt	2 113 000 €
↵ Dettes envers les communes	724 871 €

Après avoir pris connaissance des éléments constituant le Budget Primitif Annexe Zone d'Activités communautaire 2010 et des explications s'y rapportant et après en avoir délibéré le Conseil Communautaire, à l'unanimité des membres présents, adopte le Budget Primitif 2010 du Budget Annexe :

☞ Par chapitres pour la section de fonctionnement qui s'équilibre, en dépenses et en recettes, à la somme de 5 792 689 € ;

☞ Par chapitres et opérations en section d'investissement qui s'équilibre, en dépenses et en recettes, à la somme de 7 391 680 €.

29/2010 - ZONE D'ACTIVITES ECONOMIQUES COMMUNAUTAIRE : LANCEMENT D'UNE CONSULTATION POUR LES TRAVAUX D'AMENAGEMENT

En 2009, la Communauté de Communes du Pays de Coutras est devenue propriétaire d'un terrain de 17.9 ha sur la commune de Coutras pour aménager une zone d'activités économiques. Elle assure la maîtrise d'ouvrage des études et travaux de la première phase d'aménagement.

Le cabinet SECOTRAP a été désigné pour en assurer la maîtrise d'œuvre. Un permis d'aménager a été déposé en Mairie de Coutras le 22 décembre 2009.

Il convient maintenant d'autoriser le lancement d'une consultation pour la création d'un lotissement de 24 lots maximum (de 2 000 à 8 000 m² environ) à destination d'activités artisanales, industrielles et tertiaires. Le montant total des travaux d'aménagement de la future zone d'activités est estimé à ce jour à 1 949 226 € HT.

Les crédits correspondants à ces travaux d'aménagement sont ouverts au budget annexe « zone d'activités communautaire » 2010.

Les membres de la commission Développement Economique ont proposé d'inclure dans le dossier de consultation des entreprises, qui sera préparé par le maître d'œuvre et l'assistant à maîtrise d'ouvrage, des clauses sociales et environnementales.

Madame ARNAUD précise que la précommercialisation des terrains peut commencer et on peut envisager le début des travaux pour septembre 2010. Ces travaux dureront entre 6 et 8 mois. Les premières installations des entreprises pourraient être envisagées d'ici fin 2011, début 2012.

Elle fait part d'un peu de retard dans les travaux de la station d'épuration mais précise que cela n'aura pas d'incidence dans les délais prévus pour la Zone d'Activités.

Monsieur d'ANGLADE demande ou en sont les travaux de la rocade car il est important que les délais soient respectés pour la Zone d'Activités.

Mme ARNAUD lui précise que les travaux se déroulent normalement avec une issue comme prévue en 2012.

Vu la délibération du Conseil Communautaire n°4/2007 concernant le choix du maître d'œuvre pour les études et la réalisation de la zone d'activités économiques communautaire ;

Vu les délibérations n°46 du 2 juillet 2009 et n°66 du 10 décembre 2009 concernant les acquisitions foncières pour la réalisation de la zone d'activités économiques communautaire ;

Vu l'avis favorable et les propositions de la Commission Développement Economique ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité des membres présents, autorise Monsieur le Président à :

- ***lancer une consultation pour les travaux d'aménagement de la zone d'activités économiques communautaire à Coutras, dans le cadre d'une procédure adaptée, selon les dispositions de l'article 28 du Code des Marchés Publics et à inclure dans le cadre de ce marché public des clauses sociales et environnementales.***
- ***signer l'ensemble des pièces relatives à cette consultation.***

30/2010 - ZONE D'ACTIVITES ECONOMIQUES COMMUNAUTAIRE : LANCEMENT D'UNE ETUDE DE MESURES DE RESTITUTION DE ZONES HUMIDES DANS LA VALLEE DE L'ISLE

Sur le territoire de la commune de Coutras, la Communauté de Communes du Pays de

Coutras et le Conseil Général de la Gironde portent des projets d'aménagement et d'infrastructures qui impactent des zones humides, au sens des articles L 214-7-1 et R211-108 du Code de l'Environnement. Pour la Communauté de Communes, il s'agit de la création d'une Zone d'Activités Economiques et pour le Conseil Général, d'une liaison routière.

En application de ce même Code, ces différents maîtres d'ouvrage sont tenus, au titre des mesures compensatoires et dans le cadre des différentes autorisations qui leur ont été délivrées, de restituer 1,5 fois les surfaces de zones humides détruites. Les surfaces concernées représentent :

- pour la Communauté de Communes : 3,7 ha
- pour le Conseil Général : 3 ha

Les deux maîtres d'ouvrage ont convenu de se grouper pour opérer la restitution de ces zones humides. La Communauté de Communes a donc pris la maîtrise d'ouvrage d'une étude qui devra identifier des zones pouvant correspondre aux mesures compensatoires. Le périmètre étudié concernera la vallée de l'Isle sur le territoire de la Communauté de Communes du Pays de Coutras à savoir les communes d'Abzac, Camps-sur-l'Isle, Saint-Médard-de-Guizières, Gours, Porchères et Saint-Antoine-sur-l'Isle.

La mission sera exécutée en trois phases :

- **PHASE 1** : Analyse et état des lieux de la vallée de l'Isle
- **PHASE 2** : Scénarii d'aménagement et de gestion pour choisir le site le plus adapté
- **PHASE 3** : Propositions techniques d'aménagement et de gestion du site retenu

Les communes de Coutras et Saint-Antoine-sur-l'Isle ont proposé des terrains sur lesquels ces mesures pourraient être prises. Néanmoins, l'étude est nécessaire pour analyser le contenu de ces zones et proposer un cahier des charges pour leur aménagement.

Ainsi, la signature d'une convention est nécessaire pour fixer les obligations particulières de la Communauté de Communes du pays de Coutras, des Communes de Coutras, Saint-Antoine-sur-l'Isle et du Département de la Gironde en ce qui concerne cette étude.

Le montant de l'étude est estimé à 30 000 € HT. Le financement de cette opération est assuré selon la répartition suivante :

- Communauté de Communes : 55 % du montant HT de l'étude
- Conseil Général : 45 % du montant HT de l'étude

Mme ARNAUD précise que cette étude a pour but de trouver des terrains sur la vallée de l'Isle afin de compenser les zones humides détruites sur la Zone qui pourront être ainsi commercialisés. Un Comité de pilotage, composé des services de l'Etat et des Communes concernées, sera constitué afin de faire un suivi de cette étude. Elle recommande la présence du S.I. T.A. V.I. dans le comité de pilotage.

Considérant l'avis favorable du bureau ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité des membres présents, autorise Monsieur le Président à :

- ***lancer une consultation pour une étude de mesures de restitution de zones humides dans la vallée de l'Isle ;***
- ***signer l'ensemble des pièces relatives à cette consultation ;***
- ***signer la convention entre le Conseil Général, les Communes de Coutras et de Saint-Antoine-sur-l'Isle ;***
- ***inscrire le coût de cette étude au Budget Principal 2010, compte 617.***

31/2010 - DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE LA D.G.E. POUR LA MISE EN CONFORMITE DES LOCAUX DU POINT RENCONTRE JEUNES A COUTRAS

Le Conseil Communautaire,

Vu les statuts de la Communauté de Communes du Pays de Coutras, et notamment sa compétence optionnelle « Aménagement et gestion des équipements destinés aux adolescents (PRIJ, PIJ, Point Cyb) »,

Vu la convention de mise à disposition des locaux du Point Rencontre Jeunes de Coutras à la Communauté de Communes du Pays de Coutras,

Considérant la nécessité de mettre en conformité ce local au titre des Etablissements Recevant du Public,

Sur proposition de Monsieur le Président ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité des membres présents :

- décide de solliciter l'Etat pour une subvention dans le cadre de la Dotation Globale d'Equipement au titre de l'année 2010 ;
- dit que le plan de financement sera le suivant :

DEPENSES (H.T.)		RECETTES (H.T.)	
Coût de l'opération	19 532.45 €	Subvention D.G.E. (35 % du montant H.T. des travaux)	6 836.35 €
		Autofinancement	12 696.10 €
TOTAL	19 532.45 €	TOTAL	19 532.45 €

32/2010 - CONVENTION 2010 RELATIVE A L' « EVEIL CULTUREL » ENTRE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE COUTRAS ET LE RESEAU GIRONDIN PETITE ENFANCE, FAMILLES, CULTURES ET LIEN SOCIAL

Monsieur le Vice-Président chargé des Actions sociales, de l'Emploi et Insertion et de l'Enfance-Jeunesse rappelle que le contrat Enfance Jeunesse, signé par la Communauté de Communes avec la CAF et la MSA de la Gironde, prévoit l'adhésion à l' « Eveil Culturel ».

Cette action est animée par le Réseau Girondin Petite Enfance, Familles, Cultures et Lien Social. Il organise des actions de formation et d'information ouvertes à tous les professionnels du secteur de la petite enfance, de l'enfance et de la jeunesse de l'ensemble de nos communes et de notre Communauté de Communes. Il propose des expositions culturelles ludiques itinérantes, mises à disposition des structures de la Communauté de Communes, et des animations culturelles, des colloques, des séminaires...

En 2009, plusieurs actions ont été accompagnées par le Réseau Girondin Petite Enfance en direction des professionnels et des familles du territoire, et notamment un partenariat sur l'exposition annuelle de l'« Eveil Culturel » avec le Relais Assistantes Maternelles de la Communauté de Communes. Une convention entre le Réseau Girondin et les collectivités adhérentes fixe chaque année le cadre d'intervention des actions d'« Eveil Culturel », ainsi que la participation financière demandée en contre partie aux collectivités.

La participation demandée pour l'année 2010 s'élève à 996 €. Cette participation est calculée en fonction du nombre d'enfants de 0 à 6 ans du territoire.

Cette action est financée dans le cadre du Contrat Enfance Jeunesse par la CAF et la MSA de la Gironde.

Considérant l'intérêt que représente cette action pour le développement de l'enfant, et notamment au niveau du Relais Assistantes Maternelles et des crèches Multi-accueil communautaires ;

Considérant que l'action menée par le Réseau contribue au maintien et au renforcement de liens sociaux et participe à la lutte contre les inégalités

Considérant l'avis favorable du Bureau,

Entendu le rapport de Monsieur le Vice-Président,

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité des membres présents, autorise Monsieur le Président à signer la convention de partenariat et à verser au « Réseau Girondin Petite Enfance » une participation de 996 € pour l'année 2010. Le montant de cette participation communautaire sera inscrit au Budget Principal 2010, compte 6188.

33/2010 - TRANSFERT DES CRECHES : CHOIX DE L'AMORTISSEMENT DES BIENS MIS A DISPOSITION

Le Conseil Communautaire,

Vu la délibération du 17 décembre 2008 du Conseil Communautaire portant transfert de compétence en matière de « Petite Enfance » - création, aménagement et gestion des structures d'accueil collectif des jeunes enfants (de 0 à 4 ans) - ;

Vu la délibération du 23 avril 2009 du Conseil Communautaire approuvant les procès verbaux de mise à disposition des crèches ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L. 2321-2 du CGCT, qui prévoit qu'un groupement (dont la population est égale ou supérieure à 3 500 habitants) bénéficiaire d'une mise à disposition de biens, doit poursuivre l'amortissement des biens selon le plan d'amortissement initial ou conformément à ses propres règles. La commune qui cède les biens cesse d'amortir alors le bien en question.

Considérant que la Commune de Camps n'avait pas l'obligation de pratiquer des amortissements et que la Commune de Coutras n'a pas pratiqué l'amortissement de son bien,

Considérant l'obsolescence des biens mis à disposition,

Sur proposition de Monsieur le Président,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

- *décide que la Communauté de Communes ne pratique par l'amortissement des biens mis à disposition dans le cadre du transfert de la compétence « Petite Enfance ».*

34/2010 - MISE EN PLACE DE POLITIQUE D'ACHATS RESPONSABLES : ENGAGEMENTS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE COUTRAS DANS LE CADRE DU RESEAU AQUITAIN DES ACHETEURS PUBLICS RESPONSABLES

Le Réseau Aquitain des Acheteurs Publics Responsables (RAA), animé par l'ADEME et le Conseil Régional, a lancé en fin d'année 2009 un appel à candidatures sur le thème des achats responsables. Une dizaine de structures, dont la Communauté de Communes du Pays de Coutras, a été retenue pour bénéficier d'un accompagnement individuel par un prestataire et d'échanges collectifs entre elles.

Les achats responsables sont en effet souvent abordés selon une approche purement technique (rédaction des clauses sociales et environnementales). L'objectif de cet appel à projets est de faciliter une mobilisation interne dans les collectivités pour construire une dynamique collective, intégrée à une politique d'achats formalisée et à une perspective globale de développement durable.

Dans le cadre de la mise en place d'un Agenda 21 local, soutenu par le Conseil Général de la Gironde, la Communauté de Communes réfléchit à la mise en place d'une politique d'achats responsables consistant à intégrer des considérations dans les achats de produits ou de prestations, pour favoriser notamment un respect de l'environnement et l'insertion de personnes en difficulté. L'objectif est de pouvoir ainsi contribuer à orienter l'économie dans le sens du développement durable et inciter les autres acteurs du territoire à modifier leur comportement.

Dans le cadre de cette mission d'accompagnement pour la mise en place de politiques d'achats responsables, la Communauté de Communes du Pays de Coutras doit s'engager à répondre aux différents points suivants :

- Identifier un référent en interne (agent et élu), constituer une équipe projet.
- Mettre à disposition du prestataire les documents nécessaires au diagnostic et se rendre disponible pour les entretiens avec le prestataire.
- Mettre en œuvre le plan d'action construit avec le prestataire.
- Mobiliser les personnes pertinentes pour le séminaire participatif et mettre en place un groupe de travail.
- Evaluer les actions mises en œuvre et en rendre compte aux membres du réseau.
- Participer activement au Réseau Aquitain des Acheteurs publics responsables.

- Reconnaître que le rôle du prestataire est de faciliter sa démarche d'achats responsables, et non de construire cette démarche à sa place.
- Suivre une des prochaines sessions de la formation ADEME « comment prendre en compte l'environnement dans la commande publique » (cette formation est gratuite pour les structures publiques d'Aquitaine).

Sur le rapport de M. le Président et après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité des membres présents, s'engage à répondre aux différents points énoncés ci-dessus dans le cadre de la mission d'accompagnement relatif à la mise en place d'une démarche d'achats responsables.

35/2010 - MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;

Considérant l'avis favorable du Bureau ;

Monsieur le Président propose à l'assemblée d'ouvrir un poste de rédacteur à compter du 15 avril 2010 à pourvoir par nomination directe sur liste d'aptitude suite à la réussite d'un concours externe.

Sur le rapport de Monsieur le Président et après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité des membres présents :

- *décide d'approuver la création du poste susvisé ;*
- *de modifier le tableau des effectifs en ce sens :*

Nature des emplois	Ancien tableau Au 18/03/2010			Nouveau tableau Au 15/04/2010			Observations
	Effectif total	Emplois		Effectif total	Emplois		
		Pourvus	Non pourvus		Pourvus	Non pourvus	
PERMANENTS							
Temps complet	11	11	0	11	11	0	
Ingénieur Principal	1	1		1	1		
Attaché Territorial	1	1		1	1		
<u>Agents non titulaires</u>							
- Chargé de mission Tourisme Développement Durable	1	1		1	1		
- Référent PLIE	1	1		1	1		
- Chargé de mission Développement Economique et Emploi-Formation	1	1					
Assistant Socio Educatif	1	1		1	1		
Rédacteur				1	1		
Adjoint Administratif principal 2 ^{ème} classe	1	1		1	1		
Adjoint Administratif 1 ^{ère} classe	1	1		1	1		
Educateur Hors Classe	1	1		1	1		
Adjoint d'Animation 2 ^{ème} classe	2	2		2	2		

Temps non complet	2	1	1	2	1	1	
Adjoint Administratif 1 ^{ère} classe	1		1	1		1	(20/35 ^{ème})
Adjoint technique 2 ^{ème} classe	1	1		1	1		(25/35 ^{ème})
NON PERMANENTS							
TOTAL	13	12	1	13	12	1	

- *d'inscrire les crédits correspondants au budget principal 2010.*

QUESTIONS DIVERSES

Madame ARNAUD fait part d'une réunion qui a eu lieu à Libourne en présence de M. le Sous-Préfet afin d'évoquer l'accueil des gens du voyage.

Elle regrette le peu de mobilisation de la part de ses collègues de la CDC car il y avait très peu d'élus présents à cette réunion.

Lors de cette réunion, le cas de Coutras a été évoqué car aucun travail n'a été fait jusqu'à présent sur la réalisation d'une aire d'accueil des gens du voyage.

Elle demande qu'une réunion soit organisée rapidement avec le Sous-Préfet et les Maires de la CDC afin d'avancer sur ce dossier. Elle voudrait que ce problème soit réglé rapidement car elle ne veut pas connaître les mêmes désagréments que l'an passé lors de la venue des missions organisées par les gens du voyage.

Monsieur PAIGNE précise qu'une réunion sera organisée très prochainement et suggère que provisoirement, les missions puissent être stationnées sur les terrains de la phase 2 de la ZAE.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20H30.